

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Dispositions proposées concernant la meilleure exécution

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par l'OCRCVM, de modification des Règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») et des Règles des courtiers membres (ensemble, le « Projet de modification ») qui regrouperait les exigences actuelles des RUIM en matière de meilleure exécution et les exigences des Règles des courtiers membres en matière de fixation d'un juste prix pour les titres négociés hors cote en une règle des courtiers membres unique (le « Projet de règle ») concernant la meilleure exécution. Le Projet de modification obligera notamment aux courtiers qu'ils établissent, maintiennent et fassent respecter des politiques et procédures écrites raisonnablement conçues pour réaliser la meilleure exécution lorsqu'ils agissent pour le compte d'un client. De plus, les courtiers membres devront réviser leurs politiques et procédures actuelles en matière de meilleure exécution afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences énoncées dans le Projet de règle et fournir les renseignements exigés à leurs clients.

(Les textes sont ont été publié dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2015-12-10, Vol.12, n°49.)

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 24 mars 2016, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste à la réglementation
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4358
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca